

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 16 janvier 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 16 janvier 2023 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-01-217

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

Il est proposé par le conseiller la conseillère Anick Rodrigue, appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 tel que rédigé, soit :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 19h00
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 19h30
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Demande de subvention Emplois d'été Canada 2023
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - décembre
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - WSP E&I Canada Limitée - Prélèvement et analyses d'eau potable - Année 2023
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Acquisition et entretien du prolongement de rue et du réseau d'aqueduc, sanitaire et pluvial du projet résidentiel l'Éclusier

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Contribution financière 2023 - Comité de la piste cyclable Soulanges

10. RÉGLEMENTS

10.1 Adoption - Règlement 200-2023 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2023

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Aucun

12 PAROLE AUX CONSEILLERS

13 PAROLE AU MAIRE

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

2023-01-218

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022 19H00

2023-01-219

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 19h et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 19h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022 19H30

2023-01-220

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 19h30 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023

2023-01-221

CONSIDÉRANT les besoins d'embauche d'étudiants pour la période estivale 2023;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Serge Raymond, à présenter et signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente à Emploi et Développement social Canada pour une subvention au programme Emplois d'été Canada 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - DÉCEMBRE

2023-01-222

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de Décembre 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Décembre 2022;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 199 776,92 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	124 302,68 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	28 066,30 \$
Salaires nets	47 407,94 \$
TOTAL	199 776,92 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Serge Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

7. SERVICES URBAINS

7.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - WSP E&I CANADA LIMITÉE - PRÉLÈVEMENT ET ANALYSES D'EAU POTABLE - ANNÉE 2023

2023-01-223

CONSIDÉRANT QUE depuis mai 2020, la Municipalité a opté pour le fournisseur WSP E&I Canada Limitée (Wood Environnement & infrastructure Solutions), pour continuer le service des prélèvements et les analyses d'échantillons d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE WSP E&I Canada Limitée est une entreprise qui dessert notre région;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise WSP E&I Canada Limitée pour le prélèvement, analyses d'eau potable et l'opération du système de traitement de l'eau (sur demande seulement);

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise WSP E&I Canada Limitée un montant maximal de 12 600 \$, excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 02-412-00-444.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 ACQUISITION ET ENTRETIEN DU PROLONGEMENT DE RUE ET DU RÉSEAU D'AQUEDUC, SANITAIRE ET PLUVIAL DU PROJET RÉSIDENTIEL L'ÉCLUSIER

2023-01-224

CONSIDÉRANT QUE les lots 1 543 064, 1546 968, 1870 599, 1 870 600 et 6 079 238 font l'objet d'une intention de développement d'un projet résidentiel par les propriétaires 9309-54530 Québec inc. et Gestion & Expertise SD inc. et la firme Shellex, groupe conseil inc. mandatée pour les accompagner;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est montré favorable à cette intention de développement et que le zonage actuel permet le développement dudit projet résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE des plans préliminaires, préparés par Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres, ont été déposés aux membres du conseil le 6 juin 2022;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades s'engage à acquérir et entretenir l'extension du système d'aqueduc, l'extension du système d'égout sanitaire et le système de gestion des eaux pluviales prévu dans le cadre du projet de développement.

QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades entretiendra les dites infrastructures et tiendra un registre d'exploitation et d'entretien.

QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation émise par le MELCC pour le secteur desservi par cette installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2023 - COMITÉ DE LA PISTE CYCLABLE SOULANGES

2023-01-225

CONSIDÉRANT que la piste cyclable de Soulanges permet aux citoyens et aux visiteurs de la Municipalité de Pointe-des-Cascades de circuler, à pied ou à vélo, en toute sécurité et de se rendre dans les municipalités longeant la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'il s'agit d'un atout pour Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que la piste cyclable Soulanges est entièrement administrée par le Comité de la piste cyclable Soulanges et qu'il s'agit d'une organisation sans but lucratif;

CONSIDÉRANT la demande d'une contribution annuelle pour l'entretien de la piste cyclable Soulanges représentant 2,50 \$ par habitant;

CONSIDÉRANT la contribution de la Municipalité pour la main-d'œuvre nécessaire à la tonte et à l'entretien de la piste cyclable Soulanges sur la portion de son territoire;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE CONTRIBUER pour une valeur de 13 533 \$ représentant le paiement de la contribution financière de 4 533 \$ taxes incluses et la fourniture de main-d'œuvre pour l'entretien de la piste cyclable de Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Serge Raymond, à payer la somme de 4 533 \$ taxes incluses au comité de la piste cyclable Soulanges, à même le poste budgétaire 02-701-52-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 200-2023 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2023

2023-01-226

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mario Vallée, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 200-2023 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur Poirier souhaite la bonne année et parle de l'avancement des projets promis.

Monsieur Juneau mentionne que la patinoire devrait être prête cette semaine, la piste cyclable est déneigée jusqu'à Saint-Zotique, les sentiers de la Pointe sont balisés et termine en souhaitant la bonne année.

Monsieur Durand souhaite la bonne année et mentionne la planification des activités culturelles et de loisirs 2023 et les démarches entreprises pour une activité de badminton.

Madame Rodrigue souhaite la bonne année et mentionne les pannes d'électricité qui ont eu lieu dans les dernières semaines.

Madame Ménard fait ses vœux de bonne année et de santé. Elle mentionne la fête des neiges et la semaine de relâche qui arrivent.

Monsieur Vallée souhaite la bonne année et mentionne l'affichage pour les emplois de sauveteurs pour la piscine.

13. PAROLE AU MAIRE

Monsieur Zytynsky souhaite la bonne année. Il mentionne que plusieurs projets en cours devraient être réalisés au cours l'année. Le badminton devrait commencer bientôt.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Panne d'électricité
311
Escalier dans le Parc nature
Permis de construction
Calendrier
Phare
Puits
Résidence HLM
Multi logement
Déneigement

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2023-01-227

À 20h06 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 16 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*